

Communiqué de presse

	<p>CCI Entreprendre en France Ophélie Garnier Tel : 01 40 69 39 70 o.garnier@acfci.cci.fr</p>
--	---

**Le rendez-vous mensuel de l'observatoire des porteurs de
projets CCI -Entreprendre en France :
Le développement durable et l'environnement au cœur de plus de
50% des projets d'entreprises!**

**La tendance 2008 se poursuit en 2009 avec des porteurs de projets de plus
en plus concernés et accompagnés par les CCI**

Paris, le 30 novembre 2009 – CCI - Entreprendre en France, l'entité fédérant et représentant les Chambres de Commerce et d'Industrie en matière de création et transmission d'entreprise, publie les chiffres de son Observatoire Permanent des Porteurs de Projets. A quelques jours du salon Pollutec, l'observatoire fait un focus ce mois-ci sur la prise en compte du Développement Durable et de l'Environnement dans les projets.

Une approche environnementale et sociale.

Préoccupation de 40% des porteurs de projets tenant compte du développement durable, la production de biens ou services respectueux de l'environnement arrive en tête des aspects pris en compte. Arrive ensuite le recours à des matériaux recyclés ou recyclables qui concerne plus de 20% des porteurs de projets.

Les aspects sociaux sont également au cœur des préoccupations des porteurs de projets, puisque 25% d'entre eux prévoient l'intégration et la mixité, aussi bien sociale que culturelle au sein de leur entreprise.

Dans le même ordre, on se rend compte que les porteurs de projets soucieux de développement durable se sentent aussi plus concernés par la création d'emploi, puisque 25% d'entre eux ont pour objectif de créer des emplois, soit 5% de plus que la moyenne nationale des porteurs de projets.

Des secteurs plus concernés

Certains secteurs sont plus concernés, comme le bâtiment, dans lequel 73% des porteurs de projets tiennent compte du développement durable dans leur projet. Le tourisme aussi se montre très concerné avec 55% des porteurs de projets préoccupés par l'environnement et que l'on retrouve dans la croissance du tourisme vert et des moyens mis en place pour les accompagner vers des démarches environnementales (Ecolabel européen, clé verte...)

L'accompagnement des CCI

A travers un réseau de 250 conseillers Environnement et Développement Durable, les Chambres de Commerce et d'Industrie accompagnent les entreprises et les porteurs de projet dans leur démarche environnementale et la prise en compte du développement durable.

Que ce soit au travers de cas concrets (initiatives locales, régionales ou nationales), de conseils (méthodes ou enjeux) ou d'informations administratives et légales, les CCI s'engagent avec les entreprises.

Ainsi les Chambres de Commerce et d'Industrie vont signer le 2 décembre au salon Pollutec un nouvel accord-cadre avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) définissant les actions communes de l'ADEME et des CCI dans cet accompagnement

Enfin, l'ACFCI (Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie) expérimente un dispositif d'accompagnement des professionnels du Tourisme à travers la démarche « RESPECT, l'engagement tourisme durable ». 50 pré-diagnostic seront réalisés entre le 15 novembre 2009 et le 15 mars 2010, avant le déploiement national du dispositif prévu au second semestre 2010. Les entreprises touristiques seront ainsi interrogées sur leurs pratiques, afin de dresser un bilan global de leurs performances (économique, sociale, environnementale et éthique) et d'identifier les axes de progrès

Les CCI seront présentes au salon Pollutec sur le stand ACFCI n° J34 du 1er au 4 décembre au Parc des Expositions de Villepinte.

Plus d'infos sur les actions des CCI concernant l'environnement : www.acfci.cci.fr/environnement ou le tourisme http://www.acfci.cci.fr/tourisme/tourisme_durable.htm

A propos de CCI EEF

Les Chambres de Commerce et d'Industrie ont mis en place un dispositif d'appui et d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises : CCI-Entreprendre en France.

C'est aujourd'hui le premier réseau des professionnels de la création et de la reprise d'entreprise, présent sur l'ensemble du territoire (métropole et DOM-

TOM inclus). Il propose une offre complète de services afin d'accompagner les entrepreneurs, de la prise en compte de la simple idée à l'accomplissement des formalités administratives et au suivi des jeunes entreprises pour contribuer à leur pérennité.

Chaque année, près de 300 000 porteurs de projet poussent les portes d'entrée des 234 Espaces Entreprendre des Chambres de Commerce.

Pour garantir la qualité de ces services, CCI - Entreprendre en France s'est engagé dans une démarche de labellisation des CCI afin de garantir leur professionnalisme et la qualité des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des créateurs / repreneurs.

www.entreprendre-en-france.cci.fr